

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 23 JUIN 2017**

Réunis sous la présidence de Mr VERNAY Charles, Maire.

Sont présents : Mrs VERNAY Charles, ROBIN Christophe, Mme BIGNON Stéphanie, Mrs JAUFFRET Daniel, BARBIN Alexandre, Mme JACQUET Madeleine, Mr LAMOTTE Cédric et Mme CARTET Danielle

Absent excusé : M. PEREIRA Filipe

Secrétaire : M. JAUFFRET Daniel

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté.

### **Présentation stagiaire étude assainissement**

Depuis le 15 juin 2017, la commune accueille une étudiante en 4<sup>ème</sup> année d'une école d'ingénieur à LILLE pour une durée de 9 semaines, soit jusqu'au 11 août. Elle est chargée d'étudier le type d'assainissement à mettre en place pour les bâtiments communaux et le centre-bourg à court et long terme. Sa tutrice est Stéphanie BIGNON, 2<sup>ème</sup> adjointe. A l'issue du stage, le travail réalisé sera présenté lors d'une réunion du conseil municipal, fixée provisoirement au 18 août 2017.

### **Embauche durant congé employé communal**

Durant les congés d'été, Nicolas ROUX sera recruté, à temps partiel, aux mêmes conditions de rémunération que les années précédentes, afin d'assurer essentiellement l'arrosage et divers travaux urgents.

### **Questions diverses**

Le référent PLUI, Daniel JAUFFRET, informe le conseil Municipal sur les points essentiels sur lesquels les services de l'état porteront une attention particulière tout au long de l'élaboration du PLUI.

La SAUR a établi un devis d'un montant de 638,00 € HT pour réaliser le contrôle des 11 poteaux d'incendie de la commune (58 € par poteau) tous les 3 ans selon les normes en vigueur. Une réduction de 5 % pourrait être accordée si d'autres communes de la communauté de communes de Semur acceptent le devis. Le sujet sera évoqué lors de la prochaine réunion de communauté de communes.

### **Voirie**

Le Conseil départemental a donné son accord pour débiter les travaux de voirie prévus lors d'une précédente réunion du conseil municipal (Les Terres Dieux et Marnant). Seulement une première partie de la voie communale à Marnant avait été chiffrée par l'entreprise THIVENT, la réfection de la 2<sup>ème</sup> partie s'élève à 6220,80 € HT selon devis rédigé ce jour. Le Conseil accepte cette dépense supplémentaire au programme « Travaux de voirie » et prévoit les crédits nécessaires au budget en les prélevant sur l'excédent de fonctionnement.

Le Conseil Municipal :

- DECIDE de ne pas modifier les tarifs d'utilisation de la salle communale
- NE DONNE PAS SUITE à la demande d'adhésion au CAUE

- RAPPELLE que l'arrêté pris le 19 juin 1993 interdisant la baignade au plan d'eau est toujours en vigueur
- PREND CONNAISSANCE de diverses informations :
  - Lundi 26 juin à 20 h 30 aura lieu à Briant une réunion de la communauté de communes, les conseillers municipaux y sont invités
  - A cause des odeurs qu'ils dégagent, les containers à ordures ménagères de l'auberge ont été déplacés vers l'entrée du plan d'eau
  - 2 certificats d'urbanisme opérationnels en vue de construire une maison d'habitation ont été déposés
  - L'agence nationale de santé publique diffuse des documents d'information sur la prévention des maladies transmises par les piqûres de tiques et de moustiques

Le Maire,

The image shows the official seal of the Mayor of Briant, Saône-et-Loire. The seal is circular and contains the text "MAIRIE DE BRIANT" at the top and "71 (Saône-et-Loire)" at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross. A large, stylized handwritten signature in black ink is written over the seal and extends to the right.